



Versailles, le 11 juin 2020

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

La propagation du virus Covid-19 a engendré une situation d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Département des Yvelines comme partout dans le monde. Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département des Yvelines engage la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur des collégiens et des familles : une carte collégien multiservices sur le modèle du Pass+ mis en place par les Hauts-de-Seine depuis 2005. Dans le contexte que nous connaissons, cette décision prend une autre dimension, avec un besoin accru de soutien financier à la population, mais aussi aux acteurs du monde sportif et culturel. Le Pass+ a pour ambition de conjuguer le soutien du Département pour les deux.

Cette carte offrira dès le 15 juin 2020 deux premiers services :

- D'une part, une aide financière annuelle de 100 € pour les collégiens boursiers et de 80 € pour les autres collégiens, utilisable pour payer des activités culturelles et sportives ;
- D'autre part, une offre de « bons plans » culturels et sportifs sous forme de réductions et d'invitations.

La réussite du dispositif repose sur une offre la plus large possible d'organismes sportifs et culturels affiliés. Pour cela ces derniers pourront s'affilier gratuitement au dispositif à la seule condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Être une association, un organisme du secteur public ou une entreprise (y compris auto-entrepreneur), qui propose aux collégiens des activités sportives ou des activités culturelles en rapport avec les programmes scolaires de la 6e à la 3e et les intérêts des collégiens ;
- Respecter le principe de laïcité ;
- Offrir un égal accès aux filles et aux garçons ;
- Disposer d'une expérience de deux années ;
- Proposer une activité sur le territoire du département des Yvelines ou des Hauts-de-Seine.

Suite au vote du règlement du dispositif Pass+ par le Conseil départemental des Yvelines, les organismes sportifs et culturels pourront effectuer dès le 4 mai 2020 leur demande d'affiliation sur le site www.passplus.fr/partenaire. Près de 2 000 organismes sportifs et culturels des Yvelines sont d'ores et déjà recensés et vont être invités très prochainement à déposer leur demande d'affiliation en ligne. L'affiliation au dispositif Pass+ permet d'être sur la liste des organismes affiliés consultable par les familles, de communiquer sur les activités proposées et de bénéficier de ce nouveau moyen de paiement. C'est donc pour eux une opportunité de faire connaître leurs services, leurs offres et d'élargir leur fréquentation.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, nous communiquer (e-mail : DEducation-dir@yvelines.fr) la liste des structures sportives et culturelles de votre commune afin de les informer sur le lancement de ce nouveau dispositif. Le réseau d'organismes affiliés sera commun aux deux départements, ainsi les familles des Yvelines et des Hauts-de-Seine pourront potentiellement utiliser leurs aides financières auprès d'une structure de votre territoire.

Les Départements, les collèges, les communes ainsi que les organismes sportifs et culturels, contribueront ensemble au dynamisme et à la réussite de ce nouveau dispositif Pass+ sur notre territoire.

Je vous joins une plaquette d'information de l'affiliation au Pass+ et vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

de vos.

et les plus cordialement

Le Président du Conseil départemental

Pierre Bédier

Hôtel du Département

2, place André Mignot | 78012 Versailles cedex | Téléphone : 01 39 07 78 78 | www.yvelines.fr | contact@yvelines.fr |

